REGLEMENT DU CONCOURS DE CARICATURES

Thème : « Liberté d'expression et laïcité »

Le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) du Lycée des Horizons initie un concours de caricatures et dessins mettant en compétition les dessinateurs de 2nde, 1ère et Terminale, ainsi que les personnels de l'établissement. Deux catégories sont ouvertes, correspondant aux thèmes suivants :

- Liberté d'expression
- Laïcité

Ce concours est organisé en partenariat avec la Fondation Dernier Espoir, association humaniste et promouvant la laïcité.

Préambule

- **La caricature doit avoir un but humoristique**

Il faut en effet que l'effet recherché soit humoristique. Cela revient souvent à une exagération, une déformation ou à une présentation ironique. Cependant, la caricature doit toujours procéder du droit à l'information. Par exemple, la seule utilisation d'un sosie ne permet pas de profiter de la tolérance pour la caricature au droit à l'image.

- **Il faut que l'image représentée reste caricaturale**

Une simple reproduction d'image dans un but humoristique n'est pas une caricature. Vous ne devez créer aucune confusion entre les dessins réalisés et la véritable image de la personne concernée. Votre lecteur doit comprendre immédiatement qu'il s'agit d'une caricature. Le doute ne doit pas être permis. Imaginons que vous reproduisiez quelqu'un dans son quotidien avec peu d'éléments « caricaturaux », votre lecteur peut avoir un doute avec la réalité.

- **La caricature ne doit pas dégénérer en diffamation, injure, outrage ou autre discrimination**

L'intention de nuire et la mauvaise foi rendent la caricature abusive. Pour qu'une caricature soit acceptée, il ne faut pas qu'elle entre dans la discrimination, la diffamation, l'injure ou encore l'outrage. La caricature ne doit pas avoir pour but de déconsidérer la personne visée, de ridiculiser la personne ou de discréditer ses engagements.
La limite est parfois difficile à trouver puisque la caricature va forcément ne pas mettre à son avantage l'objet de votre caricature, c'est pourquoi, il faut que le but humoristique prenne le dessus. Vous devez veiller à ne pas tomber dans l'extrême et à trouver un juste milieu.

- **Que dit la loi ?**

Notre liberté d'expression est aussi parfois présentée comme étant absolue. Elle comporte pourtant des limites, à commencer par les diffamations et les injures à caractère religieux.
Diffamer ou injurier un groupe de personnes n'est pas une liberté. C'est un abus de la liberté d'expression réprimé par les articles 32 et suivants de la loi du 29 juillet 1881 :
« *La diffamation (ou l'injure) commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.* »

Article 1 : Conditions de participation

Le concours « Liberté d'expression et laïcité » est ouvert à tous les dessinateurs intéressés du Lycée des Horizons. Sont exclus les membres du jury. Les participant-e-s doivent obligatoirement remplir le formulaire de participation joint au présent règlement avec leurs coordonnées.

Article 2 : Nature des dessins

Le participant présentera un dessin de caricature illustrant sa vision de la liberté d'expression et/ou de la laïcité. La Caricature sera une planche de dessin en version couleur ou noir & blanc sur papier format A4.
Les dessins doivent être d'une netteté adéquate pouvant permettre un tirage numérique. Ils doivent contenir un texte, en français. Les dessins doivent être obligatoirement une production personnelle du/de la candidat-e pour le présent concours. Tout plagiat ou dessin déjà présenté à d'autres occasions ou déjà diffusé sera systématiquement disqualifié, y compris après la date de remise des prix. Pour ce faire, le/la candidat-e s'engage par sa participation au présent concours, à rembourser l'intégralité des prix reçus.

Article 3 : Sélection et Prix

Douze (12) meilleurs dessins de caricatures remplissant les conditions de participation seront présélectionnés par le jury parmi tous les dessins déposés dans le cadre de ce concours. Ensuite les trois (3) meilleurs dessins par catégorie seront distingués et primés par le jury (ce qui fait six dessins ou caricatures au total). Ces six dessins seront exposés au Lycée, les modalités d'exposition restant à déterminer (hall du lycée, CDI, et publication possible dans la presse locale).
Chaque dessin distingué se verra en plus primé d'un bon offert par la MDL (Maison des lycéens) permettant de bénéficier d'une place de cinéma. Chaque lauréat des deux catégories se verra en outre proposer un stage dans un journal de la presse régionale.
Enfin, les trois (3) meilleurs dessins de la catégorie « laïcité » pourront participer au concours lancé par la Fondation Dernier Espoir (FDE).

Article 4 : Composition du Jury

Le Jury sera composé des membres du CVL du Lycée des Horizons, co-présidé par M. HEINZ, proviseur et président du CVL, et par M. FRANCE, élève du Lycée et vice-président du CVL.
Les membres du Jury se réuniront pour délibérer et s'engagent à garder leur choix secret jusqu'à l'énonciation publique des résultats le **18 janvier 2021**. Les membres du jury jugeront les dessins d'après deux critères, à savoir :

- la pertinence par rapport au thème ;
- la qualité du dessin.

La décision du jury est sans recours.

Article 5 : Dépôt des candidatures

Les candidat-e-s doivent déposer leurs dessins accompagnés obligatoirement du formulaire signé.
La date limite de dépôt des dessins est fixée au **18 décembre 2020**.

Article 6 : Dates du concours

Le concours est ouvert du 27 novembre 2020 au 18 décembre 2020. La délibération du jury doit durer 15 jours maximum.

Article 7 : Droits à la diffusion et à l'image

Les participant-e-s, en soumettant leurs caricatures à ce concours, acceptent que leurs dessins deviennent la propriété du Lycée des Horizons.
Les participant-e-s au concours déclarent accepter les conditions de ce présent règlement du concours et accepter les décisions du jury.

Fait à Chazelles-sur-Lyon, le 26 novembre 2020

Lycée des Horizons – Avenue du Plasson – BP 32 – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
☎ 04.77.40.51.00 04.77.06.07.92 ce.0422284e@ac-lyon.fr

Fondation Dernier Espoir – 19, rue du soleil levant – 49100 ANGERS
☎ 06.08.86.17.64 fondation.dernierespoir@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

A remplir après avoir lu le règlement intérieur du concours de caricatures du CVL du Lycée des Horizons

CANDIDAT

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Adresse : .....

.....

Signature du candidat

Signature du responsable légal, si le candidat est mineur

Lycée des Horizons – Avenue du Plasson – BP 32 – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
☎ 04.77.40.51.00 04.77.06.07.92 ce.0422284e@ac-lyon.fr

Fondation Dernier Espoir – 19, rue du soleil levant – 49100 ANGERS
☎ 06.08.86.17.64 fondation.dernierespoir@gmail.com